



## **Elevage Sabby**

Persan ( Bicolore & Van )

**Andrée Richard**

852 Principale Est

St-Paul d'Abbotsford

P.Qué. JOE 1A0

Tél: (450) 379-5639 Fax: (450)379-9397

Courriel: [elevage.sabby@videotron.ca](mailto:elevage.sabby@videotron.ca)

<http://www.elevagesabby.com>

### Contrat de vente

Nom du chat:

Numéro d'enregistrement:

Numéro de portée du chaton:

Date de naissance:\_\_\_\_\_

Race:\_\_\_\_\_

Couleur:\_\_\_\_\_

Sexe: \_\_\_\_

Nom du père:\_\_\_\_\_

Nom de la mère:\_\_\_\_\_

Prix:\_\_\_\_\_

Breeder/Show;

Breeder:

Pet:

Papier d'enregistrement:

Pedigree;

Certificat de vaccination: \_

Garantie:

Nom de l'acheteur:\_\_\_\_\_

Adresse:\_\_\_\_\_

Ville:

Prov:

Code Postale:

Tél:

Fax:

Courriel: \_\_\_\_\_

Site web: \_\_\_\_\_

## Conditions d'achat:

1 : L'acheteur accepte la responsabilité de prendre bien soin du bien-être du chat.

2: L'acheteur convient de ne jamais vendre, louer ou donner ce chat à aucune boutique d'animaux (Pet shop) ou à un laboratoire de recherche.

3: Ce chat est vendu à l'acheteur avec droit de reproduction: oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

4: Si ce chat n'a aucun droit de reproduction, il devra être stérilisé et le vendeur s'engage à remettre le papier d'enregistrement seulement quand la preuve de stérilisation lui en sera remis. Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

5: Le vendeur accepte et convient de remettre à l'acheteur le papier d'enregistrement, le carnet de santé, une garantie contre les maladies congénitales pour ce chat.

6: Aucun frais en argent n'est remboursable.

La signature de l'acheteur indique qu'il a pris connaissance de ce contrat et qu'il approuve tous les termes et conditions de ce contrat.

Signature de l'acheteur: \_\_\_\_\_

Signature du vendeur: \_\_\_\_\_

## Garantie de santé

1: Le vendeur certifie que ce chat a été vacciné par un vétérinaire et remet à l'acheteur un carnet de santé . Toutefois la vaccination contre le Felv ou le Pif annulera toute garantie de santé.

2: Le vendeur en aucun cas est responsable des frais de tout vétérinaire contracté par l'acheteur pour en aucune raison.

3: Toutefois l'opinion du vendeur concernant la qualité Breeder/show et la qualité

show n'est pas une garantie que ce chat remportera un championnat puisque plusieurs facteurs impliquant un statut de championnat peuvent être en cause et que le vendeur ne peut en avoir le contrôle.

4: Le vendeur garantie au meilleur de sa connaissance que le chat présentement est exempt de maladies. Si le chat après (3) jours de la date de réception a un problème congénital, l'acheteur doit avoir un certificat de vétérinaire mentionnant que le chat ou chaton a un problème congénital.

5: Le vendeur garantie au meilleur de sa connaissance que ce chat semble n'avoir aucun problème génétique. Si toutefois il s'avère que le chat décède à cause d'une maladie congénital. Ce chat sera remplacé par un autre chat de qualité égale. un rapport médical à l'appui d'un vétérinaire certifié et confirmé par le vétérinaire du vendeur. Ou une autopsie confirmant le décès dû à un problème génétique. Cette garantie sera valable pendant 3 mois à partir de la date d'achat du chat.

6: La signature de l'acheteur indique qu'il a pris connaissance de ce présent contrat et qu'il ou elle est pleinement d'accord et approuve tous les termes et conditions de ce contrat.

Quelle nourriture le vendeur donne à son chat ?

Royal canin Adulte ou chaton

Can: Si oui, quelle sorte ?

Signature de l'acheteur: \_\_\_\_\_Date:

Signature du vendeur: \_\_\_\_\_Date: